

AVEC LA CGT FINANCES PUBLIQUES PORTER D’AUTRES CHOIX POUR LES NON TITULAIRES

Ces dernières années, l’intervention de la CGT et de ses élus, a permis d’obtenir certaines avancées concrètes pour les non titulaires, mais des batailles sont toujours à mener pour la satisfaction des revendications. La CGT Finances Publiques et ses élus revendiquent :

- **La titularisation immédiate** de tous les contractuels à temps complet, ainsi qu’un plan de résorption de l’emploi précaire pour tous les agents à temps incomplet, avec la perspective de tendre vers les 35h hebdomadaires. Cela doit se faire avec une reprise d’ancienneté dans le corps de fonctionnaire correspondant aux qualifications et sans perte de rémunération.

Dès la publication de la loi sur la résorption de la précarité, actuellement en cours d’adoption au Parlement, la CGT Finances Publiques interviendra à nouveau au niveau de la DGFIP pour la titularisation des contractuels exerçant des missions pérennes.

- **L’affirmation du concours comme principale voie de recrutement**, le recours au contrat devant être exceptionnel et ponctuel, et soumis au contrôle des comités techniques.

- **La subrogation aux régimes de sécurité sociale** afin d’éviter à l’agent de rembourser des sommes indues suite à un arrêt maladie.

- **L’amélioration des conditions de vie au travail et la reconnaissance des non titulaires :**

Lors des rencontres avec la DGFIP la CGT Finances Publiques a été la seule organisation à intervenir et obtenir que leur situation soit prise en compte notamment dans le Document unique d’évaluation des risques professionnels (DUERP). La CGT revendique une intervention plus fréquente des CHS, l’octroi des moyens nécessaires à leurs missions (matériel, tenues et produits conformes aux règles d’hygiène et de sécurité..), le respect de la réglementation et l’application du DUERP.

- **Le droit à la formation professionnelle et au DIF (droit individuel à la formation) :**

✓ par l’accès à toutes les offres de formation, ne se limitant pas à celles utiles à l’exercice de la mission, mais permettant aux contractuels des perspectives de carrière dans d’autres domaines ;

✓ par l’amélioration du droit à la préparation au concours en l’allongeant au-delà de deux ans ;

✓ par des stages de formation sur l’hygiène, la sécurité (incendie, habilitation électrique...), la restauration collective et les règles sanitaires, formations qui doivent pour la CGT être obligatoires à l’exercice des missions techniques.

- **Le droit d’être mieux informés** de tout ce qui concerne les non titulaires par la hiérarchie et par l’attribution d’un poste dédié avec un accès à Intranet.

Enfin, la CGT intervient régulièrement pour faire respecter vos droits déjà obtenus :

✓ **l’octroi en priorité aux agents à temps incomplet** des heures libérées suite au départ d’un agent, avant toute recherche d’autre solution par l’administration ;

✓ **l’indemnité de licenciement pour inaptitude physique**, versée sur la base du traitement à taux plein avant le congé de longue maladie, au lieu du traitement à 50% en CLM ;

✓ la **prime d’intéressement** versée annuellement ;

✓ **s’agissant des congés**, la non application de la journée de solidarité prévue par la loi du 30 juin 2004 et une journée d’autorisation d’absence exceptionnelle à l’occasion d’un « pont naturel » ;

✓ **le bénéfice de toutes les prestations d’action sociale** (logement, prêts, colonies, arbre de Noël...) quelle que soit la quotité de travail, et **l’obligation d’accès à la médecine du travail**.

Partant de son expérience la CGT revendique :

✓ l’obligation pour l’administration d’informer les contractuels de leur droit de saisir la CCP compétente, dès lors qu’il existe un litige entrant dans son champ de compétence ;

✓ l’accès aux élus de toutes les informations utiles à la défense des dossiers ;

de faire des CCP de vrais lieux d’intervention et de défense des contractuels ;

✓ une information des élus en CCP, et des organisations syndicales locales siégeant en CT dès qu’il existe une menace de licenciement ainsi que sur toute autre question concernant les contractuels et leurs missions.

AGENTS D’ENTRETIEN, DE RESTAURATION ET DE GARDIENNAGE LE VOTE CGT EN CCP... VOTRE MOYEN DE DÉFENSE

Renforcer le rôle de la CCP

Les agents d’entretien, de restauration et de gardiennage ne sont pas épargnés par la politique menée par la DGFIP. Déjà fortement précarisés, les 2509 contractuels de droit public dits « Berkani », sont particulièrement touchés par les politiques dévastatrices menées par l’administration :

- externalisation des missions d’entretien et de restauration vers des sociétés privées, remplacement des missions de sécurité et de gardiennage par la télé-surveillance

- restructuration du réseau, accentuée depuis la fusion, qui conduit à la fermeture de trésoreries.

Pour nombre d’entre-eux, l’administration n’offre pas de solution acceptable : mobilité géographique avec augmentation des temps de trajet, modification des amplitudes horaires, « inaptitude physique » de l’agent...

Depuis la création de la Commission Consultative Paritaire, les contractuels de droit public, agents d’entretien, de restauration et de gardiennage ont massivement choisi les candidats de la CGT pour les représenter et confier à la CGT la défense de leurs dossiers.

La CGT Finances Publiques et ses élus s’opposent à la politique dictée par le seul choix de réduire les dépenses budgétaires au détriment des femmes et des hommes qui exercent ces missions.

Par leur vote, les contractuels « Berkani » ont validé et participé à la démarche revendicative offensive menée depuis longtemps par la CGT dans toutes les instances locales et nationales. Ils ont reconnu le travail accompli par les élus à la CCP et par ses militants. Cette bataille pour les revendications doit continuer pour gagner de nouvelles avancées et surtout le maintien des missions et des emplois.

L’objectif de la CGT et de ses élus pour ce prochain mandat sera donc de donner encore plus de force à la CCP pour vous représenter, pour qu’elle soit encore plus le lieu de défense de vos droits et de vos intérêts et pour porter vos revendications :

- **Le maintien au sein de la DGFIP des missions techniques et des emplois d’entretien, de restauration et de gardiennage** qui concourent au bien-être des personnels et au bon fonctionnement des services. La CGT les considère comme des missions de service public et revendique :

✓ l’arrêt immédiat des licenciements ;

✓ l’arrêt du transfert vers les sociétés privées de la restauration collective et de l’entretien ;

✓ l’arrêt du remplacement de la surveillance et de la sécurité des locaux par la télésurveillance.

Dans la politique actuelle de casse des services publics, les agents « Berkani » subissent des licenciements nets. La CGT Finances Publiques se bat pour que chaque agent concerné se voit proposer une solution de reclassement acceptable par la DGFIP. La CGT Finances Publiques refuse le fatalisme qui consisterait à considérer les missions techniques comme étant condamnées.

- **Une augmentation du pouvoir d’achat par :**

✓ un véritable déroulement de carrière avec un examen professionnel adapté au parcours des non titulaires et la reconnaissance des qualifications par la validation des acquis de l’expérience.

✓ un accès au grade supérieur de la grille de rémunération (échelle 4) afin de donner une perspective d’amélioration de leur rémunération aux agents qui stagnent au dernier échelon de l’échelle 3 ;

✓ l’indemnité administrative de technicité de 1^{er} niveau (IAT) équivalente d’un 13^{ème} mois ;

✓ l’application des décrets qui permettent l’octroi de la prime panier (aux agents travaillant entre 21h et 7h) et de l’indemnité de sujétion spéciale pour travail de nuit, du dimanche et des jours fériés.

Pour les contractuels de droit privé, la CGT revendique un rendez-vous salarial régulier pour une revalorisation de leur rémunération.

- **La prise en compte dans le temps de travail** de l’intégralité des tâches consacrées à la mission et l’arrêt des fractionnements excessifs de la durée journalière de travail.

Attention : rappel sur les modalités de vote

- Vérifiez que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales (qui doivent être affichées sur les sites) sinon contactez immédiatement votre direction ;

- Si vous exercez vos fonctions dans plusieurs directions du ministère vous êtes électeur dans chacune de ces directions, mais si vous exercez dans différents services ou directions de la DGFIP vous serez électeur dans celui où vous exercez le plus d’heures ;

- **Attention vous allez participer à 2 ou 3 scrutins :**

- Comité technique ministériel : contractuels de droit public et de droit privé

- Comité technique local : contractuels de droit public et de droit privé

- Commission consultative paritaire : contractuels de droit public uniquement

- Vous allez recevoir chez vous tout le matériel de vote accompagné d’une enveloppe pré-affranchie, car **vous ne votez que par correspondance** ! Attention à bien respecter les consignes pour que votre vote soit validé :

- Aucun signe distinctif ou rature ne doit être fait sur le bulletin de vote ou sur l’enveloppe petit format ;

- Mettre votre bulletin de vote dans la plus petite enveloppe. **ATTENTION** mettre uniquement le bulletin de vote sinon votre vote sera nul ;

- Mettre cette enveloppe dans l’enveloppe avec votre nom et prénom, département et service d’affectation. **Surtout n’omettez pas de la signer !**

- Mettre celle-ci dans la 3^{ème} enveloppe, pré-affranchie et pré-remplie sans rien y ajouter.

La date limite de réception du vote est fixée au 20 octobre, afin de tenir compte des délais postaux nous vous conseillons de voter au moins dix jours plus tôt.

Le 20 octobre Votez CGT

- Pour donner plus de force à un syndicalisme d'action et de défense de vos intérêts individuels et collectifs.
- Pour être défendus par des élus combattifs et efficaces qui vous informent en toute transparence des positions de la CGT et des décisions de l'administration.

Le 20 octobre, VOTER pour la liste CGT au Comité technique ministériel (CTM) et au Comité Technique Local (CTL), c'est choisir des élus :

- ✓ qui s'engagent avec vous, qui sont à votre écoute et expriment les attentes et revendications de tous les contractuels devant l'administration et à tous les niveaux ;
- ✓ qui luttent contre les licenciements, pour le maintien des missions et de l'emploi au sein de la DGFIP et du ministère ;
- ✓ qui luttent pour une augmentation du pouvoir d'achat ;
- ✓ qui interviennent pour l'amélioration des conditions de vie au travail, en lien avec les comités d'hygiène et de sécurité ;

LE 20 OCTOBRE, VOTER pour la liste CGT à la CCP, c'est choisir des élus :

- ✓ qui sont compétents en matière de droits et garanties des non titulaires et assurent efficacement la défense des dossiers en CCP ;
- ✓ qui font le lien permanent avec les conditions d'exercice de vos missions et l'emploi lors des rencontres avec la Direction générale.

Un litige, une question... n'hésitez pas à prendre contact avec les élus de la CGT :

- ✓ Si vous n'êtes pas d'accord avec une modification de votre contrat de travail (sur le temps de travail, les horaires, les fonctions confiées, le reclassement.....) ;
- ✓ Si l'on vous refuse un congé pour convenance personnelle, pour raison familiale, pour formation syndicale ou professionnelle ;
- ✓ Si l'administration ne vous accorde pas une autorisation d'absence pour suivre une formation ou une préparation à un concours.
- ✓ Si vous êtes l'objet d'un projet licenciement.

Tout montre que dans les années à venir il y aura besoin d'un syndicalisme fort, déterminé, ouvert, capable de proposer, de rassembler, de lutter, de négocier. C'est ce syndicalisme que veut incarner la CGT Finances Publiques. C'est pour le faire vivre que s'engagent les candidats de la CGT aux CTM et au CTL et les candidats de la CGT Finances Publiques à la CCP des agents Berkani

.



Syndicat national CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451
263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

● www.financespubliques.cgt.fr

● cgt@dgfip.finances.gouv.fr

● dgfip@cgt.fr

Filière fiscale : 01.48.18.80.16

Filière gestion publique : 01.48.18. 81.56

Agents non titulaires, Contractuels de droit public ou privé Le 20 octobre votez CGT Pour la défense de vos missions et de vos droits

Cette période qui s'achève depuis les élections de 2007, a été marquée par des reculs importants en matière de pouvoir d'achat, de droits des salariés, droit à la retraite et à la protection sociale, par des atteintes fortes au Code du travail ainsi qu'au statut général de la Fonction publique par des recours de plus en plus massifs aux contrats précaires.

Dans ce contexte d'attaques fortes contre les travailleurs, s'ajoute la création de la DGFIP à l'origine de profonds bouleversements pour l'ensemble des personnels.

Dans la tourmente actuelle, les agents non titulaires ne sont pas épargnés. Déjà fragilisés par des contrats précaires, les agents subissent de plein fouet les politiques dévastatrices menées par l'administration :

- externalisation des missions vers des sociétés privées,
- restructuration du réseau, accentuée depuis la fusion, qui conduit à la fermeture de services.

Ces choix ont des conséquences désastreuses car la direction générale procède à des licenciements plutôt qu'à la recherche de reclassement dans des conditions acceptables pour les agents contractuels.

Aujourd'hui les agents non titulaires ont le sentiment de ne plus être entendus alors même qu'ils subissent une dégradation continue de leurs conditions de vie au travail. Ce constat est amer et bien réel. Alors que l'administration n'envisageait aucune discussion sur les non titulaires durant les discussions sur la fusion, il aura fallu la détermination de la CGT Finances Publiques et de ses élus aux Commissions consultatives paritaires (CCP) pour que des discussions reprennent sur le dossier des non titulaires laissé en suspens. Mais la CGT considère qu'elles sont largement insuffisantes, d'autant que beaucoup d'engagements pris par la Direction générale sur les revendications portées ne sont pas respectés et que nombre de questions reste en suspens.

Pour la CGT, l'enjeu pour l'avenir sera donc d'agir à tous les niveaux pour la satisfaction des revendications, dans les Comités Techniques et les groupes de travail, pour la pérennité des missions et des emplois, la rémunération et les conditions de vie au travail et dans les CCP, pour la défense de vos droits et garanties.

Voter CGT, c'est donner des moyens à un syndicat qui lutte à tous les niveaux contre les politiques dévastatrices menées par le gouvernement en matière de salaire, d'emploi, de retraite et de santé.

Pour la première fois, le 20 octobre, nous élirons directement nos représentants dans les Comités Techniques (CT) Ministériels et Locaux, lieux de représentation de l'ensemble des personnels. Agents sous statut, en CDI et en CDD, de droit public et de droit privé, un seul et même lieu de défense et de représentation.

D'après la loi, et bien plus que par le passé, les nouveaux CT devraient ouvrir des possibilités de négociations sur des champs larges : missions, moyens, organisation du travail, temps de travail, conditions de vie au travail..... Tous ces sujets seront au cœur des débats en CT, tous ces sujets sont au cœur de notre vie au travail... Seules les organisations syndicales représentées dans un CT seront habilitées à négocier avec la direction.

Le 20 octobre voter CGT-Finances Publiques aux CT, c'est choisir une liste de candidats représentatifs de toute la DGFIP, de toutes ses missions, de tous ses agents !

Le 20 octobre voter CGT-Finances Publiques au CT, c'est choisir de rappeler notre opposition à l'ensemble des mesures de régressions sociales et, au contraire, réaffirmer collectivement que d'autres choix sont possibles !

Voter CGT, c'est choisir des élus, des militants locaux et nationaux qui se sont toujours battus aux côtés des agents non-titulaires pour porter leurs revendications.